



**Ce document doit encore faire l'objet  
d'une décision du Conseil communal  
le 16 juin 2022**

**RAPPORT N° 11/2022  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Comptes communaux de l'exercice 2021**

## Commission de gestion – Exercice 2021 - Conseil communal de la Ville de Vevey

### Rapport sur le préavis n° 11/2022 « Comptes communaux de l'exercice 2021 »

Abréviations et vocabulaire	2
Introduction	3
Présentation des comptes et du préavis n° 11/2021	3
Rapport du réviseur	4
Notes importantes	5
Examen des comptes :	
Secrétariat municipal	6
Systèmes d'information	7
Finances	8
Service des bâtiments	8
Vignobles et cave hôpital	9
Service urbanisme et mobilité	9
Durabilité	10
Travaux publics, espaces verts et entretien	10
Service de la famille, de l'éducation et du sport	11
Sécurité	12
Service de la culture	12
Sport	12
Animation-jeunesse	12
Autres remarques et questions	12
Conclusions	13
Annexes	13

## ABRÉVIATIONS

ACC : Accueil et population

ANI : Bureau animation jeunesse

BAT : Bâtiments, gérance et énergie

CAD : Chauffage à distance

COGEST : Commission de gestion

COFIN : Commission des finances

COS: Cohésion sociale

ECA : Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud

ECO: Bureau économie, tourisme et vignes

ERP : Entreprise Resource Planning. Progiciel permettant de gérer l'ensemble des processus d'une entreprise

FAM: Famille, éducation et sport

FAS : Fondation des Arts et Spectacles de Vevey (Théâtre Le Reflet)

FDV : Fête des vigneron

FIN: Finances

DUR: Bureau de la durabilité

GED : Gestion électronique des documents

RHU: Relations humaines

SAI: Affaires intercommunales

SCU: Culture

SMU: Secrétariat municipal

SYS: Système d'information

TRA: Travaux publics, espaces verts et entretien

URB: Urbanisme et mobilité

## VOCABULAIRE

**Patrimoine administratif** : Le patrimoine administratif comprend tous les actifs non réalisables et donc en principe inaliénables nécessaires à l'accomplissement des tâches publiques prévues dans la Constitution et les lois.

**Patrimoine financier** : le patrimoine financier est constitué de l'ensemble des biens qui sont réalisables sans nuire à un but d'utilité publique et qui sont gérés selon les usages commerciaux.

**Valeur vénale** : Ce montant est net des coûts directement attribuables à la sortie d'un actif, excepté les charges financières et la charge d'impôt sur le résultat. Plus largement, la valeur vénale désigne la valeur estimée d'un bien au moment où il est mis en vente

**Valeur nominale** : La valeur nominale est la valeur d'une action ordinaire unique déterminée par la charte d'une société. Elle n'est généralement pas associée à la valeur réelle des actions. En fait, elle s'avère souvent plus faible. Tout certificat émis pour les actions acquises indique la valeur nominale.

## **INTRODUCTION**

La Commission de gestion a étudié les comptes communaux 2021 lors de 3 séances, les 10, 11 et 12 mai. Elle a procédé à l'examen des comptes, du préavis n° 11/2021 « Comptes communaux de l'exercice 2021 » et du rapport de la fiduciaire chargée de la révision.

Lors de l'examen des comptes, la commission a pu bénéficier de l'apport avisé de MM. Alain Debonneville (Chef de Service FIN) et du Municipal en charge des finances, M. Yvan Luccarini, qui a présenté en introduction une synthèse de la situation financière de la commune au 31 décembre 2021.

M. le Syndic Yvan Luccarini ainsi que M. Debonneville ont participé aux trois jours. Mesdames les Municipales Laurie Willommet, Gabriela Kämpf et Alexandra Melchior, ainsi que Messieurs les Municipaux Pascal Molliat, Antoine Dormond et Vincent Imhof, accompagnés des collaboratrices et collaborateurs de la Ville (cheffes et chefs de service, déléguées et délégués, responsables de secteur). Ces personnes se sont succédé pour répondre aux interrogations de la Commission de gestion. Qu'elles et ils soient vivement remerciés pour leur disponibilité.

Les membres de la Commission des finances et les membres et suppléants de la Commission de gestion présents étaient Mesdames Maria Antonietta De Stefanis, Joëlle Minacci, Carole Ferland, Yvette Bonjour et Messieurs Pierre Butty, Laurent Cornu, Clément Tolusso, Grégoire Gavin, Olivier Bovay, Alain Gonthier (Cofi), Patrick Bertschy (Cofi), Laurent Lavanchy (Cofi), Vincent Matthys (Cofi), Pierre Chiffelle (Cofi), Christian Roh (Cofi), la présidente Cogest Mme Jennyfer Vincent et Sarah Dohr, la rédactrice de ce rapport.

La Commission de gestion présente ci-après le résultat de sa mission de contrôle et vérification de la comptabilité communale.

## **PRÉSENTATION DES COMPTES ET DU PRÉAVIS 11/2021**

Les 10, 11 et 12 mai, la Cogest s'est réunie pour passer en revue les comptes 2021. Le Municipal présente les comptes à l'aide de diapositives montrant les tableaux et informations développées dans le préavis. Il introduit avec le message qu'il faut regarder aussi le résultat hors les éléments extraordinaires, car le budget est presque à l'équilibre avec un déficit d'un demi-million.

Les dépenses nettes d'investissement ont été nettement en dessous des capacités réelles de la Ville de Vevey. La marge d'autofinancement est à 258%, c'est que tous les investissements et le solde de la trésorerie ont été disponibles.

Il y a dans les comptes 2021 trois éléments extraordinaires. Le premier est le Collège de Gilamont qui ne va plus se réaliser et dont le Conseil Communal a été informé et a voté pour amortir en une année les 4.36 millions CHF déjà dépensés à fin d'études. Le deuxième élément est dû à une épuration des anciens comptes d'attente qui ont été ouverts il y a plusieurs années pour des pré-études pour des projets qui n'ont jamais été réalisés et qui n'ont jamais été amortis (460'000.- CHF). Dans ces éléments extraordinaires, c'est aussi l'amortissement du fond de 4.5 millions CHF pour la Salle del Castillo qui ont été mis en réserve. Les travaux ne sont pas encore terminés (il manque un mur antibruit), le dossier n'est donc pas encore fermé, mais le montant a été investi, donc il faut le sortir de la comptabilité. Finalement, nous avons

9 millions de francs de trop dans les charges qui donnent une lecture des comptes prêtant à confusion en ce qui concerne les charges.

Dans les charges, il y a eu une diminution dans les comptes du personnel due aux problèmes de recrutement et des postes qui sont restés vacants. Aussi il y a eu une diminution dans les comptes de charges 31 (biens, services et marchandises) liée essentiellement à la crise Covid. M. Luccarini met un accent aussi sur l'analyse des entrées fiscales. L'impôt sur le revenu des personnes physiques mis en compte pour l'exercice 2021 est inférieur par rapport au budget. C'est probablement dû à la crise sanitaire et la modification des acomptes des personnes. Ceci devrait se stabiliser et la Commune a mis dans le budget 2022 un montant similaire à 2021. Un petit mot également sur la différence d'encaissement dans les successions : il faut savoir que lorsqu'une Commune reçoit une succession, une moitié est pour la Commune, l'autre moitié va dans un pot commun cantonal. Elle sera distribuée selon la clé de répartition (péréquation/cohésion sociale) entre toutes les Communes vaudoises.

Il termine avec le constat que ces comptes 2021 donnent un sentiment plus nuancé sur le résultat 2021 et que la Municipalité est contente d'avoir un déficit inférieur au budget. Il affirme néanmoins qu'un grand travail reste à faire suite à la réorganisation des dicastères qui a entraîné des changements de personnel et du coup aussi des imputations. M. Luccarini estime qu'une véritable sincérité de budget sera possible en 2023.

M. Luccarini termine avec un point qui retient toujours et encore l'attention : la réforme RFFA/RIEIII où il n'y a pas encore une claire certitude, car le Canton n'a pas encore fourni les comptes définitifs de 2020. Une chose positive : l'installation de l'importante filiale d'une grande multinationale.

## **RAPPORT DU RÉVISEUR**

Le 10 mai, la commission a reçu M. Olivier Volper, de la société PKF Fiduciaire SA, organe de révision des comptes de la commune. Il a présenté le rapport relatif à la vérification des comptes arrêtés au 31 décembre 2021 et a répondu aux questions des commissaires.

M. Volper explique que trois personnes de la société ont vérifié les comptes durant deux semaines. L'audit s'est bien déroulé, même si le flux était tendu, car la date de leur intervention et celle du préavis ont été avancées. Les outils de gestion de la comptabilité sont performants : les pièces comptables sont aujourd'hui attachées à l'écriture, cela évite de devoir transporter des classeurs et déranger les collaborateurs. Toute la comptabilité est conforme aux lois.

Un travail qui est toujours nécessaire est l'approche aux risques et dangers de la fraude et détournement de l'actif. Une partie du travail du fiduciaire consiste dès lors à contrôler les liquidités, contrôles de mouvements, des signatures à deux et que ceux-là sont à jour, etc. Le fiduciaire contrôle les actifs, le patrimoine administratif et financier, le passif (que toutes les écritures soient enregistrées), les provisions et les revenus principaux, les impôts.

Discussion en cours : les titres de Holdigaz et Romande Energie qui ont une valeur boursière de 55 millions de francs. Dans les comptes de la Commune, ils sont imputés dans les actifs à la hauteur de 2.4 millions. C'est une réserve importante. Néanmoins, ils figurent dans le patrimoine administratif et demain, avec le nouveau plan comptable cantonal qui passera à MCH2 vers 2026-28, il sera peut-être interprété différemment.

M. Volper ayant terminé son tour d'horizon pour expliquer quelques détails sur son travail, la parole est donnée aux commissaires.

**Un commissaire** relève le fait qu'ils n'avaient pas le temps de lire les rapports puisqu'ils étaient distribués au début de la séance. La question est : y a-t-il des remarques ou des recommandations faites dans le rapport ?

**M. Volper** répond que d'année en année, les comptes d'attente sont dans les recommandations/remarques. Il y a toujours des comptes d'attente qui sont laissés « trainés » même si le travail a été accompli et il en découle la recommandation la plus générale : quel est le rôle du Service des finances ? La fiduciaire (organe de révision) considère que cela comprend la supervision, le contrôle et le suivi du budget. Il y a aussi la gestion des débiteurs qui doit être plus serrée entre le Service des finances et tous les autres services, car ce sont souvent les services qui ont établi les anciennes factures non payées et qui savent pourquoi elles ne sont pas soldées. L'actuelle décentralisation n'est pas optimale et c'est un chantier important pour ces prochains mois.

**M. Debonneville** complète qu'un premier travail vient d'être terminé avec le contrôle des investissements. Il voit maintenant tous les services deux fois par an pour contrôler et faire le point.

**Un commissaire** aimerait approfondir la question des actions CIGG et Romande Energie qui figurent dans le patrimoine administratif. Quelle est la conséquence si le plan comptable MCH2 change la façon de comptabiliser le patrimoine financier ?

**M. Volper** explique que les actions sont enregistrées aujourd'hui en valeur nominale. Et si elle devait passer dans le patrimoine financier, il faut les évaluer dans la valeur vénale et la Commune affichera un actif beaucoup plus élevé. Le canton de Valais laisse par exemple le choix aux Communes sur la façon dont elles souhaitent s'organiser. D'après les discussions avec la Conseillère d'État Mme Luisier, le Canton de Vaud souhaite s'approcher de la manière de gestion du Valais, donc de ne pas réévaluer les actifs, mais de proposer une annexe aux comptes. Le Canton de Fribourg n'a pas réévalué ses biens, mais l'a imposé aux communes. À Fribourg on se retrouve alors avec des communes qui ont amélioré leurs bilans ce qui fait des communes riches et un canton pauvre.

Pour finir, il reste encore bien des questions ouvertes concernant le nouveau plan comptable MCH2.

**Un commissaire** demande si les comptes d'attente amortis figurent dans le rapport.

**M. Luccarini** répond non et demande si les commissaires aimeraient les recevoir.

**Le commissaire** dit que ça sera effectivement intéressant. Et aussi d'avoir un détail de cette diminution de 4% des charges.

### **Notes importantes :**

Durant la lecture des comptes, les différences dans les comptes .3011 *Traitements et salaires* et .3012 *Salaires du personnel auxiliaire* dans certains secteurs sont revenus régulièrement. Pour ne pas les citer à chaque fois, nous tenons à expliquer ici la raison principale : à la suite des élections et le début d'une nouvelle législature avec le changement de la Municipalité, il y a eu une réorganisation dans les dicastères. Certains postes ont été déplacés dans d'autres secteurs, donc facturés 6 mois sur un compte et le reste sur un autre.

En somme, ces différences proviennent des changements organisationnels des dicastères. Nous n'allons pas les citer dans la lecture des comptes ci-dessous, à part s'il y a une spécialité.

Autre point important : l'écart entre le budget et les charges provient souvent des décisions liées au Covid. Au moment d'avoir établi le budget 2021, la situation sanitaire n'était pas claire et de ce fait, le budget n'a pas pu être établi d'une façon précise.

La municipalité promet de présenter à l'avenir des comptes basés sur la sincérité budgétaire comme le mentionne le Syndic Luccarini. Il faut un temps de transition et de mise en place.

### **EXAMEN DES COMPTES**

Présence de la Municipalité :

Yvan Luccarini (FIN, SMU, RHU, SYS, SAI), Gabriela Kämpf (ACC, COS, DUR), Laurie Willommet (FAM, ANI), Alexandra Melchior (SCU), Antoine Dormond (URB), Pascal Molliat (BAT) et Vincent Imhof (TRA, ECO).

Présences pour les services :

Alain Debonneville (chef de service FIN), Colette Rossier (cheffe de service SAI), Robert Schneider (chef de service SYS) avec Daniel Gnerre (responsable Cartoriviera), Chloé Milner (secrétaire municipale adjointe), Raphaël Delessert (chargé de communication), Johanne Chabloz (a. i. responsable Relations humaines)

Manon Fawer (cheffe de service famille, éducation et sport), Piotr Wiacek (responsable secteur sports), Alexandre Tangerini (responsable secteur famille), Céline Beetschen (responsable animation de jeunesse), Marie-Christine Fellay (responsable éducation),

Pascale Bacher (accueil et population), Christyl Vasserot (responsable secteur cohésion sociale), Barbara Pellation (responsable secteur durabilité), Cécile Roten (cheffe de secteur culture), Joséphine Affolter (responsable secteur culture), Nathalie Chaix (directrice musée Jenisch), Fanny Abbott (directrice musée historique) Luc Debraine (directeur Musée suisse de l'Appareil photographique), Yan Buchs (directeur Bibliothèque),

Julien Cainne (responsable urbanisme et mobilité), Sergio Da Costa (responsable police des constructions), Georges Garanis (responsable travaux publics, espaces verts et entretien), Manouk Guignard (responsable vignes), Grégoire Martin (responsable parcs et jardins), Thierry Spaglia (responsable technique), Stéphane Piquilloud (responsable voirie)

Claude Lehrian (responsable de service bâtiment), Carole Deschenaux (responsable gérance)

### **SECRETARIAT MUNICIPAL**

*100.3003 Jetons de présence*

L'augmentation est due à la nouvelle tarification, votée par le Conseil communal au début de cette législature.

#### *100.3030 Contributions AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam*

Jusqu'à présent, la Commune ne s'est pas occupée des charges sociales des conseillers communaux et du bureau du Conseil communal. Les revenus sont soumis aux charges sociales dès un certain montant. Durant 2021, un travail a été fait pour mettre à jour ces charges sociales.

#### *100.3161 Loyers*

L'augmentation est liée aux mesures sanitaires Covid. Le bureau du CC a dû louer la Salle del Castillo pour les séances du Conseil communal.

#### *100.3185 Retransmissions télévisées des séances du Conseil communal*

Du fait du Covid, les séances du Conseil communal ont été déplacées à la Salle del Castillo ce qui a engendré des frais supplémentaires (dans la salle du CC, tout est déjà préinstallé tandis qu'il fallait transporter le matériel à la Salle del Castillo puis l'installer).

#### *110.4261.02 Tantièmes et jetons de présence*

La diminution est due aux séances annulées suite aux mesures sanitaires liées à la pandémie Covid 19.

#### *122.4362 et 4662.01 Vente AG-Flexi CFF et CGN*

Le déficit reste stable et malgré le Covid qui a fait diminuer la fréquentation, la population veveysanne reste intéressée. Dans le compte CGN, tout ce qui est vendu, est payé. Ce n'est pas le cas aux CFF.

#### *130.3517 Participation aux déficits des entreprises de transports publics*

Dans ce compte, on trouve principalement la participation aux VMCV dont le bilan est publié dans le rapport d'activité annuel disponible sur leur site internet. Les autres transports publics sont aujourd'hui comptés d'une façon qui est définie par le Canton et qui s'appelle « bassin 6 » (Mobilis). Cette zone contient également Chexbres, Château-d'Oex, La Riviera et le Chablais. La Municipalité est consciente de l'augmentation constante et n'en est pas satisfaite.

### **SYSTÈMES D'INFORMATION**

#### *190.3111.01 Achat d'équipements de téléphonie et de télécommunications*

Il y a eu moins de dépenses, car il a été possible de réutiliser des téléphones préalablement stockés.

#### *190.3185 Honoraires, études et frais d'expertise*

Une « sensibilisation des utilisateurs » a été prévue. Au moment d'avoir posé le budget 2021 pour prévoir les honoraires des formateurs, il n'était pas encore possible de savoir si la formation passait par le digital ou le présentiel.

#### *190.3313.10 jusqu'à 190.33.13.15 Amortissements*

Concernant le compte 190.3313.06, l'investissement qui lui est lié était entièrement amorti à la fin de 2020 ; le budget 2021 était donc superflu. La même réponse s'applique au compte 190.3313.11.

Pour le compte 190.3313.13, il s'agit d'un oubli au budget. En effet, la pratique à Vevey veut que l'amortissement commence l'année qui suit l'acceptation du préavis d'investissement. Dans ce cas, l'amortissement devait et a commencé en 2021, mais il aurait également dû y être budgétisé.

L'amortissement comptabilisé dans le compte 190.3313.15 est un des éléments de l'amortissement extraordinaire concernant les comptes d'attente non suivis d'une réalisation. La liste de ces amortissements a déjà été transmise.

Dans le cadre de la réorganisation de la gestion des investissements, le service des Finances s'est prioritairement concentré sur le plan des investissements ; la gestion des amortissements sera traitée au cours de l'année 2022.

Les autres comptes 190.3313.xx correspondent aux montants budgétés.

#### *190.4362 Remboursement des frais*

La différence majeure provient d'une spécialité : ARAS (Association Régionale d'Action Sociale). Le service SYS fournit des prestations qui sont payées par l'ARAS, dans ce cas des ordinateurs portables.

## **FINANCES**

#### *200.3301 Défalcatons sur contentieux et escomptes*

L'écart résulte de la défalcation exceptionnelle FeVi. Le Conseil communal a voté à ce sujet.

#### *210.4112.03 Indemnité communale liée à l'usage du sol pour la distribution et la fourniture d'électricité*

Avec une consommation générale en baisse sur le territoire veveysan, nous avons aussi moins de coûts.

## **SERVICE DES BATIMENTS**

#### *2512.3012 Salaires des concierges auxiliaires*

Aucune imputation, car le service travaille avec des entreprises de nettoyage.

#### *252.4507 Redistribution du produit de la taxe sur le CO2*

C'est une ristourne que l'AVS fait sur une année de cotisation. Pour l'instant, imputé dans ce compte.

#### *253.3189 Nettoyages effectués par des tiers*

Il est plus facile de gérer de longues absences avec des interventions des tiers. Aussi un cahier de charge est défini et souvent il s'agit que de très peu d'heures d'intervention.

#### *253.4232 Loyers des terrains, places de stationnement sur domaine privé*

Les montants ont été séparés dans le passé par la gérance externe dans ce compte, mais en réalité, la location de la place est comprise dans le loyer.

#### *256.3030 Contribution AVS, AI, APG, AC, ALFA et PCFam*

La personne occupant le poste est en incapacité de travail pour une longue durée, depuis 2021. Dès lors, les indemnités journalières que nous recevons de notre assurance viennent en diminution de la base du salaire AVS, diminuant ainsi les contributions AVS au compte « 256.3030 ». Pour le compte « 256.3040 », lorsque la Caisse intercommunale de pensions (CIP) décide de verser une indemnité temporaire pour incapacité, elle suspend les cotisations LPP (part employé et employeur).

#### *261 Centrale thermique (Sainte-Claire)*

Ce compte n'est pas à l'équilibre, car l'amortissement n'est pas refacturé.

#### *271.4271 Loyer buvette Pichette*

Le loyer a baissé, car l'entretien spécial a diminué.

#### *293.3141 entretien courant*

Le bâtiment va être bientôt rénové. Seules les interventions urgentes sont faites. En 2021, c'est le remplacement du lave-linge.

### **VIGNOBLES ET CAVE DE L'HOPITAL**

#### *2961.3180 Vignerons (y c. charges sociales)*

Le statut de vigneron-tâcheron est défini selon un cadre cantonal.

#### *2961.4231 Loyers logement des vignerons*

Les conventions concernant les loyers des vignerons-tâcherons sont en train d'être revues.

#### *2961.3312 Amort. Travaux rénovation maison du vignoble de Villard*

##### *2961.3312.01 Amort. Travaux de transformation maison vignoble Les Allours*

Ces deux comptes ne devraient pas figurer dans les charges de ce secteur. Comme promis, le budget 2023 sera un budget sincère dit le Syndic Luccarini.

### **SERVICE DE L'URBANISME ET DE LA MOBILITÉ**

#### *351.3141 Entretien courant des bâtiments*

L'augmentation est due à un imprévu sur la porte blindée de l'abri PC du Panorama (env. 95'000,- CHF). Normalement, les travaux courant des abris PC sont prélevés sur le fonds des abris PC. Ces travaux ont été exécutés par le dicastère BAT, mais ils ont été imputés sur ce compte, car c'est le dicastère URB qui gère les permis de construire.

#### *351.4272.02 Émoluments pour enseignes*

Le budget 2021 a été établi dans la perspective que le service ferait tout le travail prévu. En effet, il y a plus de 1400 cas de réclames sur le domaine public qui doivent être traités et de ce fait, un émolument doit être encaissé. Ce travail est toujours en cours.

#### *351.4309 Contributions compensatoires pour places de parc non réalisées*

Si un permis de construire est délivré, la Commune calcule le nombre de places de parking qui devrait être intégré dans la construction. C'est un règlement communal. Si le propriétaire est dans l'impossibilité de construire des places de parking, une taxe est prélevée. Ces prélèvements vont dans un fonds de réserve (voir pages 207, compte 9282.05).

### **DURABILITE**

#### *352.3669.01 FEDD Subvention pour le développement durable*

Cette commission a été fondée en 2021 et les délégués sont issus de la commission énergie et environnement. Ils ont pour tâche de valider les critères fixés par le Conseil communal.

#### *352.3653.03 Soutien divers pour le développement durable*

Plusieurs demandes ponctuelles autour des 2'000.- CHF pour des projets tels que les jardins de Beau-Sejour, le loyer des Maronniers, etc.

### **TRAVAUX PUBLICS, ESPACES VERTS ET ENTRETIEN**

#### *411.3147 Travaux et transports exécutés par des tiers*

La différence avec le budget vient de deux postes non dépensés : la peinture du débarcadère. Et le dragage des galets qui se fera en 2022.

#### *430.3185 Honoraires, études et frais d'expertises*

Ce budget est lié à la certification de la « ville verte ». Il a pris du retard non seulement à cause du Covid, mais aussi du poste qui n'a pas été pourvu. Ce budget a été reporté sur 2022.

#### *430.4516 Participation du canton à des charges d'aménagement du territoire et de protection d'environnement*

Cette participation est liée à la coupe forestière qui a été budgétisée à 55'000,- CHF. Les travaux n'ont pas été entrepris, donc le canton n'a pas participé aux non-dépenses.

#### *431.3185 Vérificateurs des décès*

Il s'agit de la vérification cantonale des procédures liées au cimetière et funérailles.

#### *440.3080 Personnel intérimaire facturé par des tiers*

L'augmentation est due à l'engagement d'agents de sécurité durant le Covid.

#### *440.4302 Perception taxe de base habitant (THB) + taxe de base résidences secondaires*

Cette taxe concerne bien la taxe déchet, laquelle est rétrocédée aux habitants. La contrepartie de cette écriture se trouve dans le compte 220.3666.01.

#### *470.3123.01 Éclairage attractif*

Cette différence s'explique par les factures mal libellées par Romande Energie. Aujourd'hui, les coûts sont imputés dans le bon compte qui est le 470.3123.

#### *470.3123.02 Consommation d'électricité des écrans d'information aux entrées de ville Est et Ouest*

La Ville de Vevey a un contrat avec la société frapp.com qui stipule que Vevey paie uniquement la consommation d'électricité. Sur la question si la consommation d'électricité de l'écran au Stade de Copet est prise en charge par la Municipalité, la réponse est oui. Pour connaître les détails de la consommation par secteur, il faut ajouter un compteur séparé, lequel est devisé à CHF 7'000.- et permettrait de connaître la consommation spécifique. Cette option est étudiée dans le cadre du projet de convention en cours d'élaboration, au même titre par exemple que l'usage des machines à laver le linge des équipes sportives.

### **SERVICE DE LA FAMILLE, DE L'EDUCATION ET DU SPORT**

#### *502.3003 Jetons de présence du Conseil d'Établissement*

Du fait du Covid, il y a eu moins de rencontres, donc moins de jetons de présence.

#### *505.3011 Traitement de salaire*

Le Covid a également fait que La Cheneau a été moins sollicitée. Les salaires ont donc été ventilés sur le secteur famille.

#### *505.3113 Achats de mobilier, de machines et d'équipement divers*

La différence entre le budget et le compte résulte également de la fermeture Covid, il n'y a donc pas eu d'achat. Mme Fawer rajoute que le budget a été reporté en 2022, il y a notamment des draps à remplacer.

#### *513.3101 Imprimés et fournitures de bureau*

C'est une imputation du centre d'impression interne.

#### *520.3188 Frais de transport*

La charge a diminué à cause du Covid. Par exemple, les transports jusqu'à la piscine ont été annulés.

#### *58203.3010 Unité d'accueil parascolaire Les Cèdres*

Les charges globales sont bien en dessous au budget 2021 et en dessus des comptes de 2020. Ceci résulte des taux d'engagement et des métiers qui sont imposés par l'OFAJ. Ici, c'est un poste non repourvu pendant 6 mois. Un remplacement a été effectué par une salariée fixe. L'impact est dans le 3011 et charges sociales.

#### *En général, les comptes 3141 Entretien des bâtiments dans les UAP*

Les gros travaux sont imputés dans les comptes du dicastère des bâtiments. Dans ces comptes se retrouvent seulement des petits travaux à l'intérieur des structures.

#### *58211.4360 Participation des parents*

Les revenus ont augmenté à la suite de plus d'inscriptions.

## **SECURITE**

*600.3143.01 Entretien et renouvellement de la signalisation routière et de l'éclairage public*  
Ce montant concerne les mâts lumineux sur la RC780, un projet de 2015.

*6552.3144 Entretien hydrantes*

Le réseau des hydrantes est installé par le SIGE. La Municipalité est en contact avec celui-ci pour voir s'il peut reprendre l'entretien. Pas urgent. En attendant, c'est la Commune qui paie un contrat d'entretien.

## **SERVICE DE LA CULTURE**

*814.3653.51 Association RATS*

Les RATS sont devenus Nevada et ce compte ne sera plus nécessaire.

*814.3653.59 Comité culturel*

C'est un soutien pour garantir le déficit qui est basé sur des dossiers qui sont soumis. Le Covid a naturellement freiné les soumissions.

*82022.3189 Surveillance des locaux*

En dehors des horaires d'ouverture, une surveillance continue des locaux est assurée via des systèmes d'alarme. La surveillance des locaux durant les heures d'ouverture est assurée par le biais du personnel de sécurité du musée. Pour certaines manifestations (vernissages, Nuit des musées, Journées des arts graphiques...), le musée fait appel à du personnel de surveillance externe via l'entreprise MCS. Les frais inhérents sont imputés sur les budgets du musée.

## **SPORT**

*951.3145 Entretien parcs et zones de loisirs*

Il y a une grande charge supplémentaire qui s'explique avec une augmentation d'utilisation de Copet 1 et 2 : 24'274.- CHF. Il y a eu des réparations d'écoulement à La Veyre. Entretien Copet 3 : gazon du terrain de football, sable de saut en longueur, portes de locaux : 18'491.- CHF

## **ANIMATION-JEUNESSE**

9522.4262 Remboursement de frais

Soutien du Canton au projet Jean-Jacques Rousseau

**Les pages 153 à 223 ont été lues.**

**Il n'y a rien à signaler à leur sujet.**

M. Luccarini signale tout de même deux immeubles qui appartiennent à la ville, mais qui sont sous le nom des personnes morales dans les comptes (p. 215). Il s'agit des immeubles

Charmontey 41 et 47 et l'immeuble à la Rue des Deux-Marchés où se trouve le Caveau Scanavin. La réflexion est en cours pour mettre ces deux immeubles dans les biens actifs de la Commune dès l'an prochain.

### **Voeux de la Cogest concernant le préavis 11/2022**

La Cogest souhaite qu'en ce qui concerne le point 41 « patentes et concessions » à la page 9 du préavis, qu'à l'avenir il soit possible de déterminer quels sont les consommateurs d'électricité qui augmentent ou diminuent leur consommation (entreprises, particuliers).

### **CONCLUSION**

Au terme de son examen de lecture des comptes communaux de l'exercice 2021, la Commission de gestion du Conseil communal de Vevey s'est prononcée à l'unanimité pour l'adoption de ce rapport et vous prie Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY**

VU le préavis n° 11/2022, du 2 mai 2022, concernant les comptes communaux de l'exercice 2021

VU le rapport de la commission de gestion chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

#### **d é c i d e**

1. d'approuver les comptes de l'exercice 2021 soit :
  - a. les comptes de la Ville de Vevey présentant un déficit de CHF 5'358'077.54
  - b. les comptes des fonds spéciaux gérés par la Ville
2. d'en donner décharge à la Municipalité.

Au nom de la commission :



Sarah Dohr  
Rapportrice

### **Annexe :**

Liste des comptes d'attente non suivis d'une étude ou d'une réalisation

## Comptes d'attente non suivi d'une étude ou d'une réalisation

<b>Numéro</b>		<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>
9143.300.12	21.08.2008	Crédit d'étude de transformation et agrandissement des vestiaires du Centre sportif subaquatique	44'795.55
9143.300.22	21.08.2008	Crédit d'étude d'un chauffage urbain à bois dans le quartier de Gilamont	4'512.45
9143.300.19	11.06.2009	Crédit d'études géotechniques d'un parking souterrain en silo à Entre-Deux-Villes	149'373.06
9143.400.01	19.11.2009	Crédit d'étude préliminaire et de faisabilité du regroupement des activités d'entretien du domaine public des secteurs Voirie et Parcs et Jardins, à la route des Entrepôts 9	37'660.00
9141.810.01	24.11.2010	Crédit d'étude d'une signalétique culturelle	32'940.00
9141.460.07	27.10.2011	Crédit d'études d'assainissement des collecteurs d'eaux claires – eaux usées et aménagement de surface de a rue du Jura	23'424.15
9141.412.02	12.01.2012	Crédit d'étude de l'agrandissement du Port de Plaisance de Vevey	4'220.20
9143.300.35	25.07.2013	Crédit d'étude de la prolongation de la conduite de chauffage à distance existante à la rue du Panorama pour la fourniture de chaleur des parcelles privées avoisinantes	25'400.00
9143.300.32	19.09.2013	Crédit d'études de la construction d'une centrale de chauffage à distance (CAD) aux Toveires	23'692.85
9141.440.01	03.10.2013	Frais d'études relatifs au financement et à l'organisation technique de la gestion des déchets urbains	39'579.35
9143.300.37	15.10.2015	Crédit d'étude de la reconstruction de l'ancien Pavillon Doret	48'690.75
9146.190.02	24.08.2016	Etude concernant l'amélioration des moyens et de l'organisation de la Direction des Systèmes de l'information	28'147.50
			<hr/> <b>462'435.86</b>